



**SYNDICAT DU PERSONNEL DE LA VILLE DE TROYES**  
**SYNDICAT DU PERSONNEL DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Troyes, le 13 Septembre 2022

Monsieur Yves Minck  
Directeur Général des Services  
Mairie de Troyes

10000 TROYES

Monsieur le Directeur Général des Services,

Lors de l'année 2021, dans le cadre des réflexions liées à l'abrogation de l'avantage acquis des jours d'ancienneté, **nos organisations syndicales vous ont proposé** en sus de l'accord négocié **de revoir le temps de travail des agents**.

En effet, si nous reconnaissons l'obligation légale qui est faite à chaque agent de travailler 1 607 heures par an, il n'en demeure pas moins que l'organisation de ces 1 607 heures n'est pas figée et qu'elle peut être modulée.

En ce sens d'ailleurs, depuis plusieurs mois, vous présentez au Comité Technique des modifications horaires tendant notamment vers l'annualisation du temps de travail.

A FO, nous estimons que l'annualisation peut être un avantage à certains secteurs, mais elle ne doit pas devenir la règle et nous y veillons.

**L'annualisation du temps de travail est une contrainte** et non un bénéfice pour l'agent qui se doit de s'adapter régulièrement à un rythme de travail différent, créant des complications de santé avec des temps en tensions maximales, générant des surcroît de fatigue, créant des difficultés d'organisation professionnelle et personnelle ayant des répercussions sur la qualité des missions effectuées...

**Il existe d'autres solutions de répartition du temps de travail.** Solutions qui plus est sont bénéfiques en termes d'épanouissement au travail, de qualité de vie au travail, de bien être au travail. Parmi celles-ci l'une d'elle est notamment de **permettre aux agents, de toutes filières, de tous grades, de tous postes, de toutes fonctions, de pouvoir choisir et juguler leur temps de travail entre 37 et 39h**. Nous savons, que pour être viable cependant il est nécessaire d'induire une équité pour les agents d'un même service.

Nous demandons donc à vous rencontrer afin d'évoquer ce sujet et de pouvoir établir un calendrier d'échange, des temps de travail sur cette thématique.